

Altran : un rapport accable les anciens dirigeants

Selon un rapport révélé hier par « La Tribune », les experts mandatés par le juge Courroye en avril 2005 ont conclu que les deux anciens dirigeants et cofondateurs d'Altran, Alexis Kniazeff et Hubert Martigny, ne pouvaient ignorer les malversations recensées par l'enquête car « ils contrôlaient l'évolution du chiffre d'affaires et des résultats ». Parmi les manipulations comptables déjà soulignées par l'instruction figurent l'émission, par des filiales d'Altran, de fausses factures pour un montant de 105 millions d'euros.